



Discours du ministre néerlandais des Affaires étrangères, Bert Koenders, à l'occasion du séminaire sur les valeurs fondamentales, l'immigration et l'intégration, le 2 février 2016 à Strasbourg.

Mesdames et messieurs,

Bienvenue à ce séminaire sur les valeurs fondamentales, l'immigration et l'intégration. Quel plaisir de voir réunies aujourd'hui en ce lieu tant d'expertise et d'expérience de toute l'Europe. L'échange d'idées entre les participants est la clé de la réussite de cette rencontre. Je vous encourage donc ardemment à partager vos points de vue de façon franche, ouverte et sans retenue.

La crise des réfugiés est le principal mobile de ce séminaire. Selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, jamais les guerres et les persécutions n'ont déraciné autant de personnes. Je suis rentré hier d'Éthiopie, un pays qui accueille plus de 700 000 réfugiés venant de Somalie, d'Érythrée et du Sud-Soudan. Le monde compte aujourd'hui 60 millions de personnes déplacées, au bas mot. S'ils représentaient les habitants d'un État membre, ce pays serait le quatrième de l'Union européenne en termes démographiques. Et leur nombre ne cesse d'augmenter. Des enfants sont nés dans cette situation de déracinement : la vie de réfugié est la seule qu'ils connaissent.

Nombreux sont ceux qui ont fui l'instabilité encerclant l'Europe. D'après l'Organisation internationale pour les migrations, plus d'un million de réfugiés et d'immigrés clandestins sont arrivés en Europe au cours de la seule année écoulée, soit le nombre le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Seuls 3 % d'entre eux ont emprunté la voie terrestre, l'immense majorité ayant bravé les dangers d'une traversée par la mer.

La détresse des réfugiés qui cherchent asile en Europe n'est pas seulement une urgence humanitaire, c'est aussi un test de résistance pour les valeurs européennes. Il y a huit ans, la crise financière faisait trembler sur ses bases notre système bancaire, mettant à nu les piliers porteurs des marchés. Aujourd'hui, la crise migratoire contraint les citoyens et les gouvernements européens à examiner les fondements sur lesquels reposent nos sociétés pour, d'une part, se demander si les nouveaux arrivants sont en mesure d'adopter nos



normes et valeurs et, d'autre part, montrer notre propre engagement en faveur des valeurs que nous prônons. Chaque État membre a un rôle à jouer ; chaque pays doit prendre ses responsabilités. Les pays de l'Union européenne ont en outre le devoir d'agir de concert. Vous êtes sans doute nombreux à avoir vu la dernière campagne d'Amnesty International, qui appelle directement les dirigeants européens à ne pas se préoccuper des sondages mais des livres d'histoire.

Il existe toutefois des tensions dont nous devons pouvoir parler librement. Nos pays ont connu des évolutions historiques et sociopolitiques différentes. L'inquiétude sincère pour ceux qui fuient la violence et risquent leur vie en mer est une réalité, tout comme les préoccupations concernant le tissu social des pays d'accueil. Nous sommes profondément choqués par les images d'enfants noyés sur les plages grecques et turques, mais nous sommes aussi scandalisés par les débordements de la Saint-Sylvestre à Cologne et dans d'autres villes européennes. Ces sentiments peuvent coexister, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, et se traduisent partout en Europe par des débats enflammés.

Lors de ce séminaire, nous voulons établir un lien entre les points de vue et les perspectives du débat sur les migrations et les valeurs fondamentales, en nous interrogeant sur les moyens de poursuivre nos idéaux tout en restant attentifs à la délicate problématique de l'acceptation sociale et politique de l'immigration. Les institutions et les organisations que vous représentez ont des missions et des compétences variées. Nous espérons créer du lien aujourd'hui entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, la société civile, le monde universitaire, les États membres et les citoyens. C'est une tâche qui revient, à mon sens, à la présidence.

Je souhaiterais me pencher sur trois questions qui découlent du « test de résistance des valeurs européennes ». Premièrement : quelles responsabilités incombent aux États membres de l'Union européenne dans leur approche du problème des migrations ? Deuxièmement : qu'est-ce que l'Europe est en droit d'attendre des réfugiés et des autres migrants ? Et troisièmement : quel rôle revient aux institutions européennes ?

Commençons par les responsabilités des États membres.

Certains d'entre eux ont déjà été confrontés à d'importants nombres de réfugiés, d'autres non. Les chiffres réels contredisent parfois l'impression générale d'un flux incontrôlable. Mais tous les pays doivent assumer des tâches comparables. Pour n'en citer que quelques-unes :



- sauver des vies humaines et offrir une protection ;
- déterminer le droit au statut de réfugié ;
- renvoyer les personnes auxquelles n'est pas accordé le droit de rester ;
- permettre aux migrants légaux de participer à la société ;
- lutter contre l'intolérance et la haine.

Les gouvernements font face à de nombreux dilemmes : quelles mesures sont nécessaires à court terme ? Comment, à long terme, favoriser l'intégration des migrants ? Jusqu'où s'étend la solidarité au sein de l'Union européenne ? Protéger les frontières en maîtrisant les flux migratoires est l'une des missions centrales des États, qui ont la responsabilité de défendre la sécurité de leur territoire. Cela signifie que les migrants font l'objet d'une enquête en vue d'écarter la menace terroriste, un énorme défi, ne serait-ce que du point de vue logistique.

La présidence néerlandaise entend renforcer la capacité d'États membres tels que la Grèce, par exemple en veillant à ce que les hot spots soient pleinement opérationnels. La coopération avec les pays voisins comme la Turquie est également déterminante pour maîtriser les flux migratoires. Un certain nombre de mesures ont été convenues. Il s'agit maintenant de les mettre en œuvre, ce qui n'exclut pas d'effectuer des choix basés sur certaines valeurs.

Pour les sociétés européennes comme pour les migrants, il n'est pas aisé de trouver l'équilibre entre tolérance et immuabilité des normes, entre intégration et assimilation. Chaque pays doit peser en permanence les intérêts des différents groupes et ceux de la culture dite dominante. La recherche de cet équilibre aboutit à des réponses variées d'un pays à l'autre, mais une chose est certaine : toute solution irrespectueuse des valeurs fondamentales et des droits de l'homme est à terme vouée à l'échec. La crise migratoire est source de tensions dans l'ensemble de l'Europe. Il y a quelques jours à peine, des individus masqués ont agressé à Stockholm des personnes qui avaient fui un conflit sanglant. Les Pays-Bas n'échappent pas à ces débordements : les centres d'accueil de demandeurs d'asile sont la cible de menaces et d'actes d'intimidation. Quelle ligne suivre quand il apparaît que la protection de valeurs abstraites a un prix ?

Je tiens à le souligner d'emblée : les valeurs fondamentales ne sont pas de simples mots ou un luxe que nous ne pourrions nous permettre que lorsque tout va bien. Les pays de l'Union européenne se distinguent par leurs sociétés libres et pacifiques ; ils ont tous aboli la peine de mort. Dans l'Union



européenne, l'État de droit prime sur le gouvernement par la loi. Tous les États membres ont signé la Convention européenne des droits de l'homme. Ils sont tenus de respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne lors de la mise en œuvre de la législation communautaire. Ces droits, dont celui à un procès équitable, la liberté d'expression et la dignité humaine, sont les mêmes pour tous et offrent une protection à chacun sur le territoire européen.

Ces principes, qui sont au cœur de notre identité européenne, forment la base de la coopération européenne. Ils nous rendent fiers d'être européens. Bien sûr, la démocratie se présente sous différentes formes en Europe. Il n'y a pas de modèle standard. Mais il y a des limites. Il ne peut être question que le droit s'incline devant le résultat d'élections ou la volonté d'une majorité. Aucun gouvernement ne saurait servir l'État de droit en l'appliquant de façon sélective. Aucune société ne saurait défendre les droits de l'homme en excluant certains groupes de sa protection.

C'est une chose de souscrire à des principes ; c'en est une autre de les respecter. Aucun pays n'a le monopole de la vertu. Nous avons tous nos manquements ici ou là. Mais la vraie force de notre démocratie réside justement dans notre capacité à les identifier, à en débattre, à les reconnaître et à les redresser. C'est cela la démocratie.

Le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, a dit un jour : « Notre identité fait partie intégrante de notre richesse, de notre force. Mais cette identité ne doit pas être maintenue aux dépens des valeurs qui nous unissent et font de nous une société. » J'adhère pleinement à ces paroles, et j'ajouterais : si nous abandonnons nos valeurs, nous renions notre identité.

Les gouvernements européens doivent protéger les valeurs fondamentales, mais cela vaut aussi pour les nouveaux arrivants. Tout résident de l'Union européenne a le devoir de participer et de contribuer à la société. Réfugiés et migrants doivent observer les règles qui s'appliquent à nous tous. Que ce soit en Italie, en Pologne, en France ou aux Pays-Bas, nous attendons beaucoup de ceux que nous accueillons dans nos communautés. C'est cela vivre en Europe.

Tous ceux qui habitent au sein des frontières de notre continent sont assurés de pouvoir vivre en liberté. Mais de cette liberté découle l'obligation de respecter celle des autres. C'est le contrat social qui unit nos sociétés, et il appartient à l'État de le protéger et de le garantir. Toute atteinte à ce contrat a un effet déstabilisant. Prenons les agressions



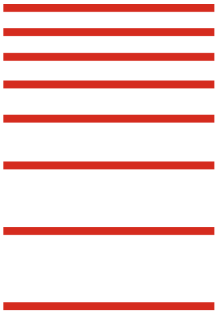
massives de femmes à Cologne et dans d'autres villes européennes, qui ont provoqué l'effroi et l'indignation. Il y a eu atteinte à la liberté de ces femmes, et l'État se doit de juger les auteurs, quels qu'ils soient. C'est dans de telles situations que l'État de droit prouve sa valeur.

Les événements de Cologne et d'ailleurs ont une influence incontestable sur le débat relatif aux migrations. Ne cherchons pas à le cacher, car les tabous n'ont jamais fait avancer les choses. Nous devons avoir un discours ouvert et franc sur les migrations, et ne pas penser en termes de « eux » et « nous ». La déshumanisation d'un groupe est inconciliable avec les valeurs que nous cherchons à protéger. Il en est de même du refus d'accueillir des groupes entiers de réfugiés au motif que leur culture ou leur religion ne seraient pas compatibles avec les nôtres. Il importe en revanche de tenir les individus responsables de leurs actes. La force de l'Union européenne résulte de notre liberté, de notre tolérance et de notre respect des droits de l'homme. Nous ne pouvons accepter que les crises nous divisent et nous plongent dans une spirale descendante.

Il ne serait guère réaliste d'escompter que tous les migrants, dont beaucoup sont originaires de cultures très différentes de la nôtre, s'adaptent immédiatement et totalement. L'intégration est un processus complexe qui s'inscrit dans le long terme. Les nouveaux arrivants ont le devoir de s'adapter et les autorités des pays d'accueil celui de permettre leur pleine inclusion dans notre société. Reste à savoir si nous trouverons des méthodes pouvant faire l'unanimité au sein de l'Union européenne.

Les Pays-Bas ont l'intention d'introduire pour les immigrés une déclaration de participation qui insiste sur les droits fondamentaux, les devoirs et les valeurs de la société néerlandaise. La signature de cette déclaration sera la première étape du parcours d'intégration. Le gouvernement entend la rendre obligatoire pour les nouveaux arrivants, y compris ceux bénéficiant de l'asile et les immigrés familiaux. Le refus de signer la déclaration sera sanctionné par une amende et pourra conduire au rejet de la demande de permis de séjour.

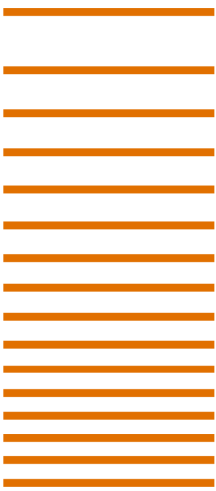
Bien entendu, l'identité est une notion relative, et l'obligation de signer une déclaration de participation soulève une autre question : de quelle société les migrants doivent-ils faire partie ? Les fondements en sont clairs, mais l'identité est, elle, une question chargée d'incertitude qui fait débat, y compris dans nos sociétés séculaires. En Europe, nous accordons une grande importance – et j'en suis fier – à la liberté d'expression,



à l'égalité hommes-femmes et à la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. La liberté de pratiquer sa religion, ou de n'en pratiquer aucune, caractérise plus que jamais notre continent. Nous fustigeons le poutinisme et aspirons à une tolérance active, c'est-à-dire à la nécessité de parler ouvertement de nos différences. Mais nous ne sommes pas des saints ; notre identité partagée fait chaque jour débat, comme il se doit !



J'aimerais maintenant parler du rôle des institutions européennes dans la gestion des migrations et le respect des valeurs fondamentales. Ces institutions ont un mandat, car l'État de droit est la pierre angulaire de la coopération européenne. Chaque État membre a volontairement adhéré aux valeurs fondamentales de l'Union européenne, telles que formulées dans l'article 2 du traité sur l'Union européenne : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. »



Sans État de droit, les principes fondamentaux tels que la non-discrimination ne peuvent exister. La coopération dans le domaine de la justice et l'ouverture des frontières au sein de l'Union européenne exigent la confiance mutuelle, et l'État de droit consolide cette confiance. Il ne concerne donc pas seulement les États membres individuellement, mais l'Union dans son ensemble.

Partenaires égaux, nous sommes redevables les uns envers les autres. Cela ne renforce pas seulement notre coopération, mais aussi l'importance et l'influence de l'Europe dans le monde. Et les institutions que nous avons créées peuvent y contribuer. Je me remémore la comparaison faite par Tarja Halonen, l'ancienne présidente de la Finlande : les États membres de l'Union européenne se sont fait des promesses, comme l'on prête serment lors d'un mariage. Mais l'on oublie parfois ses bonnes résolutions. Dans le mariage européen, la Commission européenne est la belle-mère qui rappelle les époux à leurs promesses. Elle agit ainsi en tant que gardienne des traités. La Commission n'a évidemment pas toujours raison, mais nous ne pouvons pas ignorer notre belle-mère, même si ce n'est pas l'envie qui nous en manque parfois. La plupart du temps, elle est dans le vrai.



Le Conseil de l'Europe a aussi un rôle important à jouer. Ce n'est pas un hasard si ce séminaire se tient à Strasbourg. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sont des partenaires naturels dans la promotion des droits fondamentaux et de l'État de droit. C'est même le cœur de leur identité. Leur



coopération est déjà très étroite, témoin les liens particuliers de la Commission européenne et de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE avec Strasbourg.



Il importe que l'Union européenne et ses États membres exploitent pleinement l'expertise du Conseil de l'Europe. L'État de droit et nos valeurs communes doivent, comme les droits fondamentaux, faire partie intégrante de toutes les politiques européennes et figurer à l'ordre du jour de toutes les formations du Conseil. Le respect des valeurs fondamentales exige une mobilisation, une évaluation et une introspection continuelles de tous les États membres. Le Conseil de l'Europe est tout désigné pour fournir une expertise indépendante à l'UE, nous ne pouvons donc nous passer de son aide pour renforcer nos systèmes nationaux. C'est pourquoi j'espère que ce séminaire conduira à de nouvelles propositions de coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.



Mesdames et messieurs,



Le cordon d'instabilité autour de l'Europe met notre continent à l'épreuve. Pour relever ensemble ce défi, les pays européens doivent se faire confiance, ce qui signifie rester fidèles à leurs valeurs fondamentales, l'État de droit en premier lieu. L'Union européenne a fait ses preuves par beau temps, mais le véritable test se fera par mauvais temps. Nous puisons notre force dans la liberté, l'égalité et le pluralisme. Cette leçon est aussi importante pour les pouvoirs publics et les citoyens que pour les migrants qui espèrent faire de l'Europe leur nouveau chez-soi.



Le but de notre séminaire d'aujourd'hui est d'avoir un dialogue ouvert sur les valeurs fondamentales et la migration. L'intention n'est pas d'en faire un événement isolé sans lendemain. L'importance de cette question va bien au-delà de la justice et des affaires intérieures. La présidence néerlandaise veut utiliser les résultats de nos travaux d'aujourd'hui lors de la préparation du deuxième dialogue sur l'État de droit dans le cadre du Conseil Affaires générales en mai prochain. Une autre possibilité consiste en un dialogue thématique séparé au sein du Conseil Affaires générales.



Il nous faut discerner les problèmes que nous rencontrons et poser les questions qui dérangent. La crise migratoire soumet certes nos valeurs à un test de résistance, mais elle nous offre aussi l'occasion de montrer ce qu'est l'Europe. Nous devons garder à l'esprit que la façon dont nous traitons les migrants et les réfugiés est révélatrice de ce que nous sommes. En les traitant durement et injustement, nous porterons atteinte à



notre propre dignité de nations civilisées. Or la dignité n'a pas de prix, elle est inestimable.

Je vous souhaite un séminaire fructueux.

Merci de votre attention.